



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aide au développement et francophonie

Question écrite n° 73355

Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur la nécessité de relancer la politique de coopération et de francophonie de notre nation. L'aide publique française au développement (APD) hors DOM-TOM est passée de 0,50 % à 0,32 % du PNB en cinq ans avec, parallèlement, un effacement très réel de la France en Afrique ; le nombre d'agents en coopération a chu au cours de la même période de 3 200 à 2 000. La France s'abandonne dans « l'euraméricanisme ». Elle sacrifie sa défense, sa recherche, son innovation, sa langue et sa présence dans le monde. Elle délaisse ce qui a fait sa force, sa politique mondiale de grand large, à côté de sa politique européenne. La France s'affaiblit au sein même de l'Union européenne si elle renonce à son propre grand large, et en particulier à l'Afrique, qui fonde en majeure partie son poids spécifique. Sa perte d'influence en Europe va de pair avec son désengagement sur le continent africain. Cette perte d'influence fragilise aussi son siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU où son poids politique se nourrit de son rôle naturel de chef de file des pays francophones. Coopération, aide au développement et francophonie sont donc des éléments qui fondent très largement la place de notre pays dans le monde et dans l'Union européenne. Il n'est pas normal que la France fasse aujourd'hui le parcours inverse de ses principaux partenaires européens : le Royaume-Uni et l'Allemagne, qui s'engagent à nouveau et fortement dans « leur grand large respectif : le Sud et l'Est » ; ce faisant, elle se pénalise et pénalise l'Europe. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il envisage d'arrêter afin de redynamiser notre politique de coopération et de francophonie, et notamment si le Gouvernement envisage un retour de l'APD à 0,5 % du PNB et un retour au nombre d'agents et de volontaires au niveau de 1996.

Texte de la réponse

Avec un ratio d'aide publique au développement rapporté au PIB de 0,32 % en 2000, la France se situe 50 % au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (0,22 %) et demeure au premier rang du G 7 en termes de taux d'effort. Le gouvernement de Lionel Jospin a stoppé la chute de l'APD française commencée en 1994. Les estimations effectuées pour 2001 font apparaître une augmentation significative de l'APD française (+ 0,4 milliard d'euros environ, l'amenant à 4,8 milliards d'euros et faisant passer son poids dans le PIB à 0,34 %). Ces estimations reposent sur la loi de finances, sur le rythme constaté des décaissements, sur la croissance de l'aide de l'Union européenne (à laquelle la France contribue bien au-delà de son poids dans l'Union), sur l'augmentation des crédits concessionnels du FMI, sur les mesures de traitement de la dette des pays les plus pauvres. En 2002, la remontée de notre aide devrait se poursuivre et le taux d'effort national devrait atteindre 0,36 % du PIB. L'impact plus marqué des mesures de réduction de la dette, l'abondement de certains fonds mondiaux (fonds multilatéral de lutte contre le SIDA et les maladies transmissibles, par exemple) et l'augmentation prévue des décaissements de l'aide communautaire contribueront à cette remontée. Pour augmenter l'effort d'APD tout en assurant une aide efficace, le Premier ministre a fixé deux orientations aux ministères concernés lors du comité interministériel de la coopération internationale et du développement du 14 février 2002 : contribuer activement à l'intensification des efforts de l'Union européenne dans la mise en oeuvre de la réforme de sa coopération en vue d'accélérer des décaissements ; renforcer l'assistance française

pour appuyer les pays éligibles à l'initiative des pays pauvres très endettés, notamment dans le dialogue avec les institutions financières internationales, pour leur permettre de franchir rapidement les points de décision et d'achèvement de la procédure d'annulation de la dette. Le CICID du 14 février 2002 a également réaffirmé la nécessité d'une nouvelle dynamique du développement en vue de réaliser les objectifs fixés au sommet du millénaire des Nations unies, visant en particulier à réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici à 2015. Le CICID a noté que les estimations convergentes de la Banque mondiale - qui intègre la condition d'efficacité dans son chiffrage - comme du rapport Zedillo, rédigé dans la perspective de la conférence de Monterrey sur le financement du développement, établissent qu'un doublement des flux annuels d'aide mondiale est nécessaire pour atteindre en 2015 les objectifs du millénaire. La remontée actuelle de l'aide française traduit le choix du Gouvernement de participer à l'effort nécessaire pour atteindre ces objectifs. Par ailleurs, la nécessité d'un flux plus important d'aide publique au développement a été réaffirmée au Sommet européen de Barcelone les 15 et 16 mars 2002. Les quinze Etats membres de l'Union européenne sont convenus lors de ce sommet que ceux d'entre eux qui n'ont pas encore atteint la moyenne communautaire devront le faire individuellement avant 2006. Ainsi, l'effort moyen de l'Union européenne pourrait remonter à 0,39 % du PIB. Au sein du dispositif français de coopération, la politique d'assistance technique connaît aujourd'hui une profonde mutation pour faire face à l'évolution des besoins des PVD : 1° les effectifs ont très sensiblement baissé puisqu'ils sont passés de près de 3 000 agents en 1996 à environ 2 000 aujourd'hui, le ministère des affaires étrangères ayant mis fin à la coopération de substitution ; 2° les missions elles-mêmes ont évolué puisqu'elles sont passées de la pure et simple substitution à des activités de conseil et à la responsabilité de projets. Cette nouvelle orientation nécessite souvent une expertise beaucoup plus pointue et une capacité à gérer des partenariats multiples et complexes. La réforme en cours de l'assistance technique consacre cette évolution en prévoyant : 1° le maintien global des moyens au niveau actuel ; 2° la combinaison d'une assistance technique résidente d'une durée d'au moins 12 mois, en nombre plus limité, et la mobilisation plus fréquente d'une expertise plus spécifique sur des durées plus courtes. Cette plus grande sélectivité dans l'envoi d'assistants techniques devrait renforcer l'efficacité de l'APD française.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Myard](#)

Circonscription : Yvelines (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73355

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1025

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2354